

[Text]

Si vous me demandiez, parmi toutes les formules qui ont été proposées au cours des 20 ou 30 dernières années, quelle est la formule qui me semble la meilleure, je serais porté à croire, monsieur le président, que la formule actuelle, telle qu'on a proposé de l'amender ou de la modifier dans les accords du lac Meech, me semble la formule qui a le plus d'avantages et le moins d'inconvénients. Je ne dis pas que c'est la seule possible, je pense que je pourrais également m'accommoder d'autres formules, mais à tout prendre, je pense que la formule qui est présentement dans la Constitution en vaut une autre, et à mon point de vue, elle est même préférable aux autres qui ont été proposées.

Je pense qu'évidemment on est peut-être insatisfait de cette formule-là, compte tenu de l'expérience récente des accords du lac Meech. Mais il ne faut pas oublier que c'était la première fois que nous utilisions cette formule-là. Nous n'en connaissions pas vraiment le fonctionnement comme tel. Il y a peut-être des erreurs de stratégie qui ont été commises, qui ne tiennent pas à la formule, mais qui tiennent tout simplement au comportement des gens dans l'utilisation de cette formule-là, et c'est ce qui explique l'échec.

• 1520

Par exemple, je dirais que l'on s'est rendu compte que la vitesse à laquelle on met en oeuvre un accord est importante. Si l'Accord du lac Meech avait été proposé aux différents parlements dans les mois suivants, on aurait eu plus de chances que le résultat soit positif. Quand on attend, il se passe des événements qui chambardent un peu l'échiquier politique et qui amènent des échecs.

Autrement dit, si on garde cette formule-là et qu'on l'utilise pendant un certain temps, on va s'apercevoir qu'il y a des pièges à éviter et on va apprendre à mieux s'en servir. Si on met sur pied une autre formule qu'on ne connaît pas et qui, théoriquement, peut sembler meilleure, on pourra se retrouver avec des obstacles que l'on n'aura pas prévus.

Une autre considération, c'est qu'une formule d'amendement est faite pour des modifications qu'on apporte à une constitution. À l'heure actuelle, au Canada, on parle non pas d'amender la Constitution, mais quasiment de repartir à neuf. On parle d'un changement d'ordre constitutionnel. On dit: On va repartir à neuf; on va se refaire une autre constitution. On pense à des assemblées constituantes ou à des mécanismes comme celui-là, ce qui laisse entendre, au fond, qu'on va se donner une nouvelle constitution.

Votre Comité doit être très conscient que, lors d'un changement d'ordre constitutionnel, on ne procède pas nécessairement de la même façon que lors d'un changement à l'intérieur d'une constitution. Une constitution a son fondement en elle-même. Une constitution, c'est le fondement du reste. On ne peut pas essayer de trouver un fondement à une constitution en dehors de la constitution. Ce qui fait qu'une constitution est une constitution, c'est son acceptabilité, c'est le fait qu'elle soit acceptée par un pays.

Prenez l'exemple de la France. Au cours des 200 dernières années, la France a connu deux empires et cinq républiques. Il n'y a aucun lien de continuité entre ces sept régimes-là. Autrement dit, quand on change l'ordre

[Translation]

Of all the formulas that have been put forward in the last 20 or 30 years, if you were to ask me which I think is the best, I would be inclined to think the present one, with the amendments proposed in the Meech Lake Accord, is the one with the most advantages and the fewest disadvantages. I am not saying it is the only possible formula—I think I could also go along with other formulas, but all things considered, I think the current amending formula provided for in the Constitution is as good as any other, and in my view is actually preferable to the others that have been suggested.

Obviously, we may be dissatisfied with the current formula, given what happened with the Meech Lake Accord. We must not forget however, that this was the first time we tried to use the formula. We really did not know how it would work. There may have been some strategic mistakes made, that had nothing to do with the formula, but rather with the way in which people behaved in using the formula, and this is the reason for the failure.

I would say, for example, that we learned that the speed with which an agreement is implemented is an important factor. If the Meech Lake Accord had been put before Parliament in the various legislatures in the months after it was signed, the likelihood of a positive outcome would have been greater. When there is a delay, things happen that upset the political balance and that lead to failures.

In other words, if we were to keep the present formula and use it for certain, we would find that there are some pitfalls that should be avoided. We would learn how to use it better. If we develop another formula with which we are not familiar, and which, theoretically, may seem better, we could end up facing obstacles we had not anticipated.

Another consideration is that an amending formula is designed to make changes to a constitution. In Canada at the moment, we are not talking about amending the Constitution, but practically about starting over at square one. People are talking about a change in constitutional structure. They say we should start over, that we should redesign a new constitution. There is talk about constituent assemblies or other similar mechanisms. This suggests that what we really want is a new constitution.

Your committee should be very aware that the same approach is not necessarily used to change our constitutional structure as to make a minor change to a constitution. A constitution has its bases in itself. A constitution is the basis of all the rest. We cannot try to find a basis for our Constitution outside the Constitution. What makes a constitution a constitution is the fact that it is accepted by a country.

Let us take the example of France. In the last 200 years, France has had two empires and five republics. There is no continuity between these seven regimes. In other words, when we change our constitution structure, we are no longer bound